

CHARTRE DES VALEURS COMMUNES

Que voulons nous ?

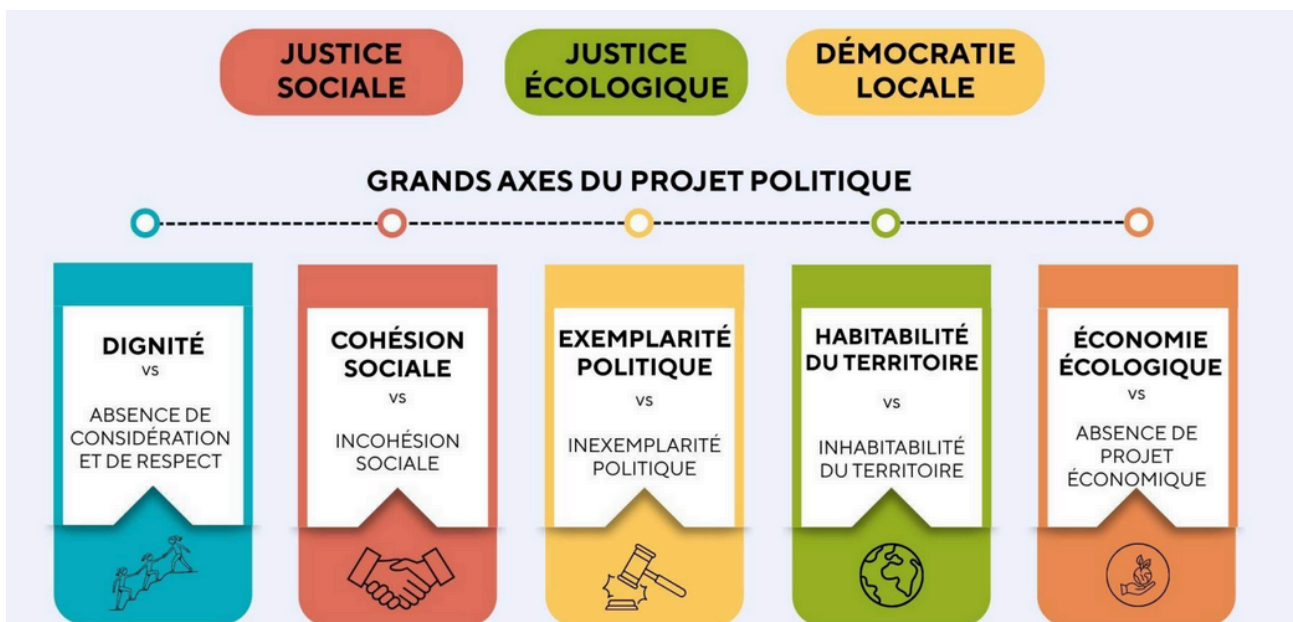
Alors que nous voyons le centre-ville se désertifier, les quartiers populaires se paupériser, les services publics se détériorer, des espaces naturels être bétonnés,

Alors que la démocratie locale est maltraitée, la solidarité et le lien social négligés, les citoyens ignorés voire méprisés,

Nous voulons faire véritablement participer les Albigeois(e)s à la gouvernance et à la gestion de leur ville.

Pour cela nous construisons une alternative pour notre ville, un nouvel élan permettant de répondre à la fois aux urgences démocratique, socio-économique, sanitaire, climatique et environnementale.

Notre boussole politique



Nos engagements

Par tous les moyens, nous intervenons dans la vie publique de l'albigeois pour :

- Rendre aux élu(e)s leur fonction de représentants du peuple souverain et en finir avec la conception de l'élu providentiel
- Construire ensemble une vie et des pratiques municipales fondées sur une réelle démocratie locale
- Élaborer avec les habitants, dans la transparence, les projets les concernant
- Promouvoir, soutenir et accompagner, sans esprit de récupération, les mouvements émancipateurs, d'éducation populaire, culturels et sportifs dans leurs contributions au profit du bien commun
- Agir contre les injustices et les inégalités sociales
- Recréer, développer et promouvoir le vivre-ensemble, le lien social et la solidarité dans tous les quartiers.
- Améliorer le cadre et la qualité de vie de tous en développant un territoire résilient et respectueux de l'environnement
- Contribuer à la revitalisation du centre-ville et des quartiers, en favorisant les initiatives citoyennes, les écoles de proximité et en mettant un terme au développement effréné des zones commerciales
- Impulser un véritable schéma de développement de l'économie locale, sociale, éthique et solidaire
- Améliorer l'accès à l'habitat, à une alimentation saine et locale, à la santé, à la mobilité, à la culture et aux sports
- Défendre et développer les services publics.

Nous souhaitons élaborer en toute transparence des projets avec les habitants de toutes origines sociales, géographiques, culturelles ou d'âges. Ces projets contribueront à tisser de véritables liens sociaux et à redessiner une image positive des quartiers et de leurs habitants.

CHARTE DU CANDIDAT

Conditions et engagements

pour être candidat sur la Liste Citoyenne

1. Intégrité et Transparence et Intégrité

1. Ne pas faire l'objet de poursuites en cours, plainte en cours ou condamnation pour prise illégale d'intérêt, acte de violence, discrimination de genre, raciale ou religieuse ou violence sexiste et sexuelle.
2. Informer le collège "Liste" d'éventuelles procédures judiciaires en cours.

2. Gouvernance partagée et Transversalité

1. Défendre les valeurs ci-dessus et participer à la construction du programme politique et démocratique commun de la candidature.
2. Prendre en compte la parole des Albigeois, des Grands Albigeois et des acteurs du territoire pour co-construire avec eux les propositions ou les réponses aux problématiques rencontrées.

3. S'informer et se former

1. S'informer, se former et mettre en pratique la gouvernance partagée
2. S'informer et se former au cadre légal de son mandat d'élu(e) et aux missions d'un Conseil municipal et d'un Conseil d'Agglomération.
3. Participer aux réunions d'information et de transmission des dossiers municipaux et communautaires en cours.

4. Implication dans la campagne

1. Défendre publiquement le programme et la liste citoyenne
2. Dégager le temps nécessaire à la campagne électorale en s'impliquant dans la communication : réunions publiques, réseaux sociaux, tractage, porte à porte...

CHARTRE DE L'ÉLU(E)

Engagements une fois élu(e)s

1. Présence

1. L'élu(e) local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. *(Article 6 du Code Général des Collectivités)*
2. Hors boycott, en cas d'absence dans les organes délibérants auxquels il appartient, l'élu(e) s'engage à donner procuration.

2. Valeurs, Transparence et Intégrité

1. L'élu(e) s'engage à défendre les valeurs ci-dessus et mettre en œuvre le programme politique et démocratique commun de la candidature.
2. Le ou la maire et le président d'agglomération s'engagent à transmettre à la Haute Autorité de la Transparence de la vie publique une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts. *(Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013)*. Ces données seront rendues accessibles dans la limite de ce qu'autorise la loi, tout en assurant leurs protections contre les cyberattaques.
3. Il s'engage à porter à la connaissance des conseils municipaux et communautaires toute situation de rémunération par une structure ayant des liens directs ou indirects avec la ville d'Albi, la communauté d'agglomération.
4. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. *(Article 5 du Code Général des Collectivités)*
5. Interdire aux élus et aux agents publics d'accepter tout cadeau, avantage, traitement de faveur dans le cadre de sa fonction.
6. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. *(Article 5 du Code Général des Collectivités)*.

7. Il suit sans délai les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).
8. Il s'engage à proposer immédiatement sa démission en cas de condamnation pour prise illégale d'intérêt, acte de violence, discrimination de genre, raciale ou religieuse ou violence sexiste et sexuelle.
9. Il s'engage à voter la suspension provisoire des responsabilités d'un élu(e) mis en examen pour prise illégale d'intérêt, acte de violence, discrimination de genre, raciale ou religieuse ou violence sexiste et sexuelle, et à les lui retirer définitivement en cas de condamnation.

3. Gouvernance partagée et Transversalité

1. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. (*Article 7 du Code Général des Collectivités*)
2. L'élu(e) local s'engage à prendre en compte la parole des albigeois(es), des grands albigeois et des acteurs du territoire pour co-construire avec eux les propositions ou les réponses aux problématiques rencontrées.

4. Formation et Retour d'expérience

1. Dès le début du mandat, il s'engage à :
 1. Se former à la gouvernance partagée
 2. Se former à son mandat d'élu(e)
 3. Se former aux thématiques de sa(es) délégation(s)
 4. Se former sur les défis à venir sur le territoire (eau, énergie, climat..)
2. Après la fin de son mandat, il s'engage à :
 1. Former, accompagner et transmettre les informations et savoirs acquis aux citoyens, et notamment aux candidats et futurs élu(e)s qui lui succéderont, sans attendre d'indemnisation ou de reconnaissance en retour